



COMMUNE DE SAINT-THONAN

CONSEIL MUNICIPAL
N° 4/2025

SEANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Thonan se sont réunis, en séance publique, en mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Nombre de votants : 15

Etaient présents : Marc JEZEQUEL, Maire, M. Pierre ANNEZO, Mme Anne-Laure CANN, Mme Carole GUILLERM, M. Hervé BIZIEN, Mme Sylvie MARCHALAND, Mme Bénédicte MEVEL, M. Bernard SALIOU, M. Laurent BERTHEVAS, M. Mickaël GRALL, Mme Fadila BOUZIANI, Mme Maryse ALLAIRE, M. Sébastien LAMBERT.

Absents excusés :

M. Cédric RIBEZZO qui a donné pouvoir à M. Sébastien LAMBERT,
Mme Laura MARTINEZ,

M. Jean-Luc VINCENT qui a donné pouvoir à M. Hervé BIZIEN.

Le conseil municipal a désigné, Maryse ALLAIRE, secrétaire de séance.

La séance est levée à 21h35.

DELIBERATION N°40-2025 ACTANT LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES DE LA COMMUNE

Monsieur Pierre ANNEZO, adjoint au Maire en charge de « la Vie associative et de l'Animation de la commune » expose aux membres du Conseil municipal le projet de versement de subventions exceptionnelles aux associations qui contribuent à l'animation de la commune.

- **Dans le cadre de l'animation de la commune :** aux associations organisant des manifestations se déroulant sur la commune, ouvertes à tous et contribuant à l'animation de la commune :

GENERATION MOUVEMENT CLUB SAINT-NICOLAS : 300€

Organisation du tournoi de pétanque le 12 juillet 2025.

Vote pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

JEUNESSE SPORTIVE SAINT-THONANAISE : 300€

Organisation du tournoi de pétanque le 6 septembre 2025.

Vote pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

COURIR TOUT SIMPLEMENT : 300€

Organisation de la course « Les boucles de Saint-Thonan » le 7 septembre 2025.

Vote pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT les activités de ces associations sont d'intérêt local.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le versement de subventions exceptionnelles aux associations listées ci-dessus.



Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire, Marc JEZEQUEL



M. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier postal, 3 Ctr de la Motte, 35044 Rennes, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.